

CORÉE DU SUD

Amnesty International se réjouit de la libération de 56 prisonniers mais demeure préoccupée par la poursuite des arrestations effectuées aux termes de la Loi relative à la sécurité nationale

Index AI : ASA 25/22/99

DÉCLARATION PUBLIQUE

Tout en saluant la libération, hier, de 56 prisonniers politiques, Amnesty International a déploré le fait que plus de 190 autres étaient toujours derrière les barreaux, un grand nombre d'entre eux étant détenus en vertu de la Loi relative à la sécurité nationale, appliquée aujourd'hui encore pour réprimer les activités des étudiants et des militants politiques.

Parmi les personnes relâchées figurent Ahn Jae-ku et Yu Rak-jin, respectivement âgés de soixante-six et soixante-dix ans ; tous deux purgeaient de longues peines

d'emprisonnement prononcées aux termes de la Loi relative à la sécurité nationale, et avaient été adoptés en tant que prisonniers d'opinion par Amnesty International.

Néanmoins, beaucoup d'autres prisonniers politiques n'ont pas eu cette chance. Au nombre de ceux qui sont toujours détenus figurent neuf défenseurs des droits des travailleurs et militants politiques arrêtés l'année dernière pour avoir créé le Comité Youngnam, accusé de soutenir la Corée du Nord. Amnesty International continuera à mener campagne en vue d'obtenir la libération de ces neuf détenus et de toutes les autres personnes incarcérées, en

vertu de la Loi relative à la sécurité nationale, pour avoir mené des activités politiques et sociales non violentes.

Dans un discours adressé à la population sud-coréenne le 15 août 1999, anniversaire de l'indépendance, le président Kim Dae-jung a de nouveau déclaré que la Loi relative à la sécurité nationale serait révisée. Amnesty International salue l'engagement réitéré du chef de l'État à entreprendre cette réforme, mais elle estime qu'il doit se traduire immédiatement dans les faits pour que soient évitées de nouvelles violations des droits humains. L'Organisation a appelé à maintes reprises les autorités sud-coréennes à amender substantiellement ce texte de loi afin de l'aligner sur les normes

Tandis qu'une multitude de Sud-Coréens étaient autorisés à former une chaîne humaine reliant Séoul au village frontalier de Panmunjom le 15 août, des milliers de membres de la police antiémeutes ont été déployés à

internationales, ou à l'abroger.

La Loi relative à la sécurité nationale est non seulement appliquée de manière arbitraire, mais elle est en outre incompatible avec la « politique d'embellie » dans le cadre de laquelle le gouvernement a permis un renforcement des contacts civils avec la Corée du Nord. Ces derniers jours, des représentants du ministère public ont, semble-t-il, menacé d'engager des poursuites aux termes de cette loi contre un groupe de syndicalistes qui s'étaient rendus en Corée du Nord à l'occasion d'un match de football, alors même que cette visite avait été organisée avec l'aval du gouvernement.

L'Université nationale de Séoul, pour empêcher les étudiants de se mettre en marche vers la frontière et plusieurs centaines d'entre eux ont été appréhendés aux cours des heurts qui ont suivi.

Par ailleurs, Amnesty

International s'est réjouie d'apprendre que plusieurs condamnations à mort avaient été commuées, mais a appelé le gouvernement à prendre des mesures concrètes en vue d'abolir *de jure* la peine capitale.

Si l'Organisation reconnaît que la situation des droits humains s'est améliorée en Corée du Sud l'année dernière, elle estime que l'heure n'est pas pour autant au triomphalisme. Amnesty International considère que l'application abusive et persistante de la Loi relative à la sécurité nationale pour incarcérer des étudiants, des militants des droits des travailleurs et d'autres personnes en raison de leurs activités non violentes, illustre la nécessité de réformes substantielles et durables en matière de droits humains.

Informations générales

Plus de 200 prisonniers politiques, dont de nombreux détenus incarcérés de longue date, ont été relâchés à la faveur d'une série d'amnisties depuis que le président Kim Dae-jung est entré en fonction en février 1998.

Amnesty International a salué ces initiatives ainsi que les autres mesures prises en vue d'améliorer la situation des droits humains en Corée du Sud.

L'Organisation continue toutefois à exhorter les autorités à libérer tous les prisonniers politiques détenus en raison de leurs activités politiques ou sociales non violentes, ainsi qu'à amender plusieurs textes législatifs – dont la Loi relative à la sécurité nationale – incompatibles avec le respect des droits fondamentaux.

En septembre 1998, le chef de l'État sud-coréen a déclaré à Amnesty International que la Loi relative à la sécurité nationale serait amendée. Il s'est également dit opposé à la peine capitale, mais a ajouté que de nouvelles consultations publiques s'imposaient avant que ce châtiment pût être aboli ?

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 171 413 5566 ou consulter notre site [web \(http://www.amnesty.org\)](http://www.amnesty.org).